

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 mars 2019

## SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 1685

présenté par

Mme Valentin, M. Abad, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Kamardine, M. Brun, M. Le Fur, Mme Louwagie, Mme Ramassamy, Mme Dalloz, M. Masson, M. Cattin, Mme Levy, M. Sermier, M. Straumann, M. Bony, Mme Corneloup et M. Leclerc

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 3 par la phrase suivante :

« Ces objectifs pluriannuels prennent en compte les spécificités des territoires et particulièrement celles des territoires en situation de désertification médicale ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Un territoire sans médecin est un territoire sans avenir.

Nous constatons depuis plusieurs années une inégalité grandissante dans l'accès aux soins entre les grandes villes et les zones rurales. Cette inégalité est sans nul doute l'un des enjeux du 21<sup>ème</sup> siècle.

Auvergne-Rhône-Alpes et plus précisément dans certains territoires de Haute-Loire, nous sommes particulièrement touchés par la pénurie importante en matière d'accès aux soins, et la situation ne va pas en s'améliorant, puisque que plus d'1 médecin sur 5 à plus de 60 ans. Les maisons de santé peuvent être une des réponses mais pas seulement.

C'est pourquoi cet amendement vise à prendre en compte dans ce texte des enjeux des déserts médicaux dans nos territoires.